



Assemblée générale annuelle de Travail sécuritaire NB

Le 17 juillet 2019



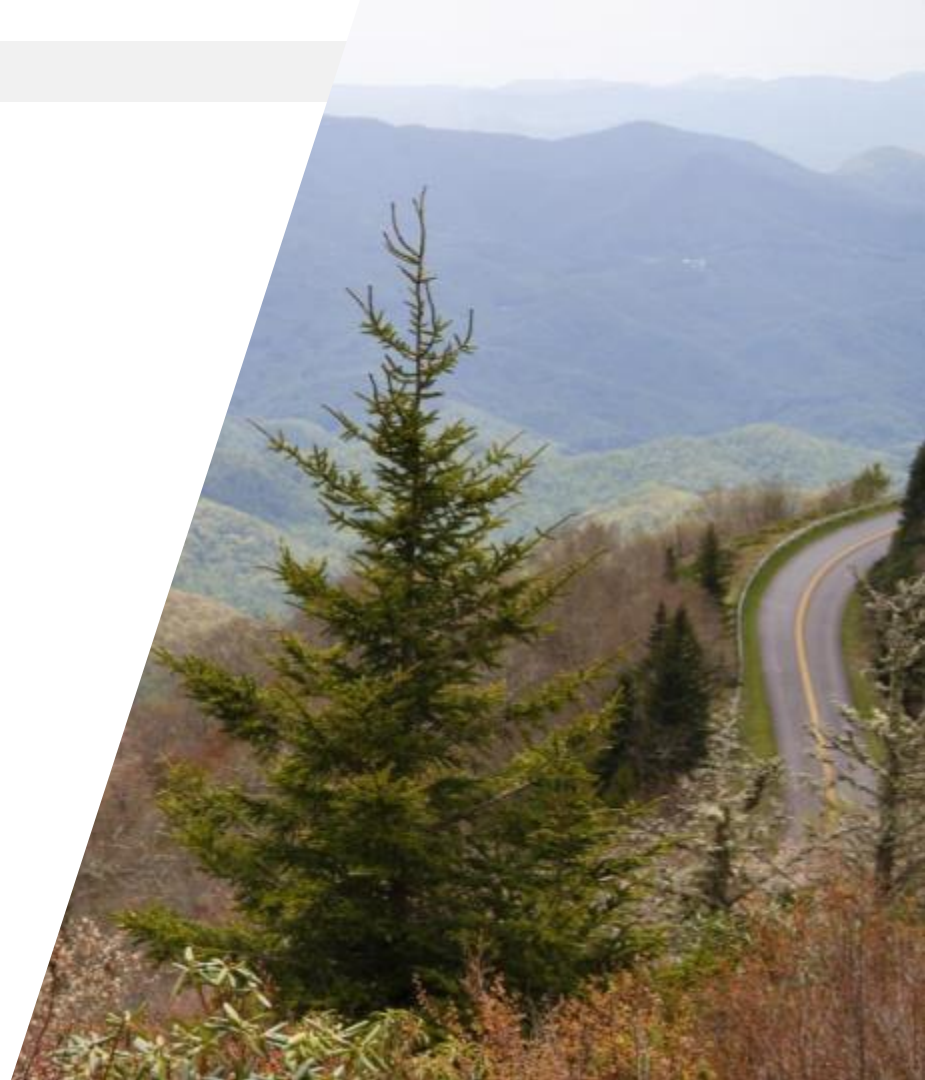


Sondage sur les facteurs de coûts

- Quel est le principal facteur de coûts des réclamations pour les régimes d'indemnisation des travailleurs au Canada?
 - A. Consultations à des salles d'urgence, des cliniques, des médecins, des physiothérapeutes et d'autres professionnels de la santé
 - B. Absences du travail liées à un accident du travail
 - C. Médicaments sur ordonnance, appareils auditifs et autres appareils médicaux (béquilles, fauteuils roulants, modifications apportées au domicile et au véhicule)

Exposé sur la sécurité

Un exposé sur la sécurité est une discussion ou présentation informelle sur un sujet lié à la sécurité.



Ordre du jour

- 01 Aperçu de l'exercice 2018
- 02 Améliorer la prévention des accidents
- 03 États financiers
- 04 Orientation – Taux de cotisation de 2020
- 05 Établir une position de leadership en santé et sécurité
- 06 Prochaines étapes





Nouveaux membres du conseil d'administration



Mike MacMullin
Saint John



Mel Norton
Président du conseil
d'administration



Donna McNeill
Fredericton



Nouveaux visages qui s'ajoutent à notre équipe

Nous avons ajouté du talent à notre équipe pour nous aider à poursuivre la transformation de notre organisme.



Perry Cheeks
Principal agent
financier



Sonia Lanteigne
Avocate générale



Susan Layton
Avocate générale
associée et
secrétaire générale



Jeff Sheehan
Dirigeant principal
de l'information



Laragh Dooley
Directrice des
communications

Nos clients



15 000

employeurs inscrits

- **30 000** lieux de travail
- Environ **80 %** des employeurs ont **moins de 10 employés**.
- Environ **92 %** des employeurs ont moins de **20 employés**.



320 000

travailleurs

- Environ **5 900** réclamations par année de travailleurs qui se sont absentés du travail à la suite d'une blessure subie au travail.
- Environ **5 300** réclamations par année de travailleurs qui ont reçu des soins médicaux à la suite d'une blessure subie au travail, mais qui ne se sont pas absentés du travail.

Régime entièrement financé par les employeurs

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PRESTATIONS POUR PERTE DE GAINS



SOINS MÉDICAUX ET RÉADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS BLESSÉS

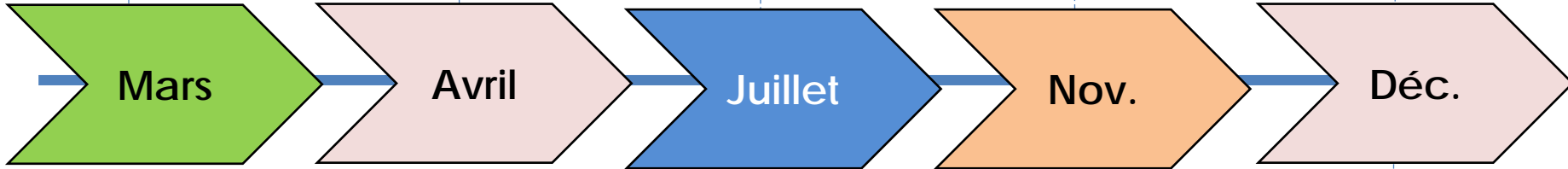


FRAIS D'ADMINISTRATION DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

TRIBUNAL D'APPEL DES ACCIDENTS AU TRAVAIL, ET DÉFENSEURS DES TRAVAILLEURS ET DES EMPLOYEURS



2018 – Une année bien remplie pour se préparer au changement





Vérification de la vérificatrice générale – Gouvernance

Première phase, juin 2018

Constatations principales

- Le gouvernement a réduit l'indépendance de Travail sécuritaire NB et a eu un effet sur ses activités.
- Il faut améliorer le plan stratégique de Travail sécuritaire NB.
- Il faut améliorer les pratiques du conseil d'administration.
- La rémunération et les avantages sociaux ne sont pas conformes aux attentes du gouvernement.

Recommandations du groupe de travail

Juillet 2018

Recommandations clés

- Redonner l'autorité à l'égard des politiques au conseil d'administration
- Améliorer la santé et la sécurité au travail
- Éliminer la période d'attente de trois jours
- Améliorer les pratiques relatives à la réadaptation et au retour au travail
- Améliorer la gouvernance



Vérification de la vérificatrice générale – Gestion des réclamations

Deuxième phase, janvier 2019

Constataions principales

En général, le cadre de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB est raisonnable et les politiques sont conformes aux meilleures pratiques.

- Le but en matière de retour au travail n'est pas intégré au processus de Travail sécuritaire NB.
- Il peut y avoir des retards dans les traitements exigeant une intervention rapide.
- Le système des réclamations n'est pas efficace et n'est pas suffisamment automatisé.



Nouveau plan stratégique – Quatre piliers clés

ÉTABLIR UNE
CULTURE DE
« SÉCURITÉ
AVANT TOUT »

ASSURER UN
RÉTABLISSEMENT
EFFICACE

PROTÉGER LA
DURABILITÉ DU
RÉGIME

CRÉER UN LIEU DE
TRAVAIL ENGAGÉ
À OFFRIR DES
SERVICES DE QUALITÉ
SUPÉRIEURE



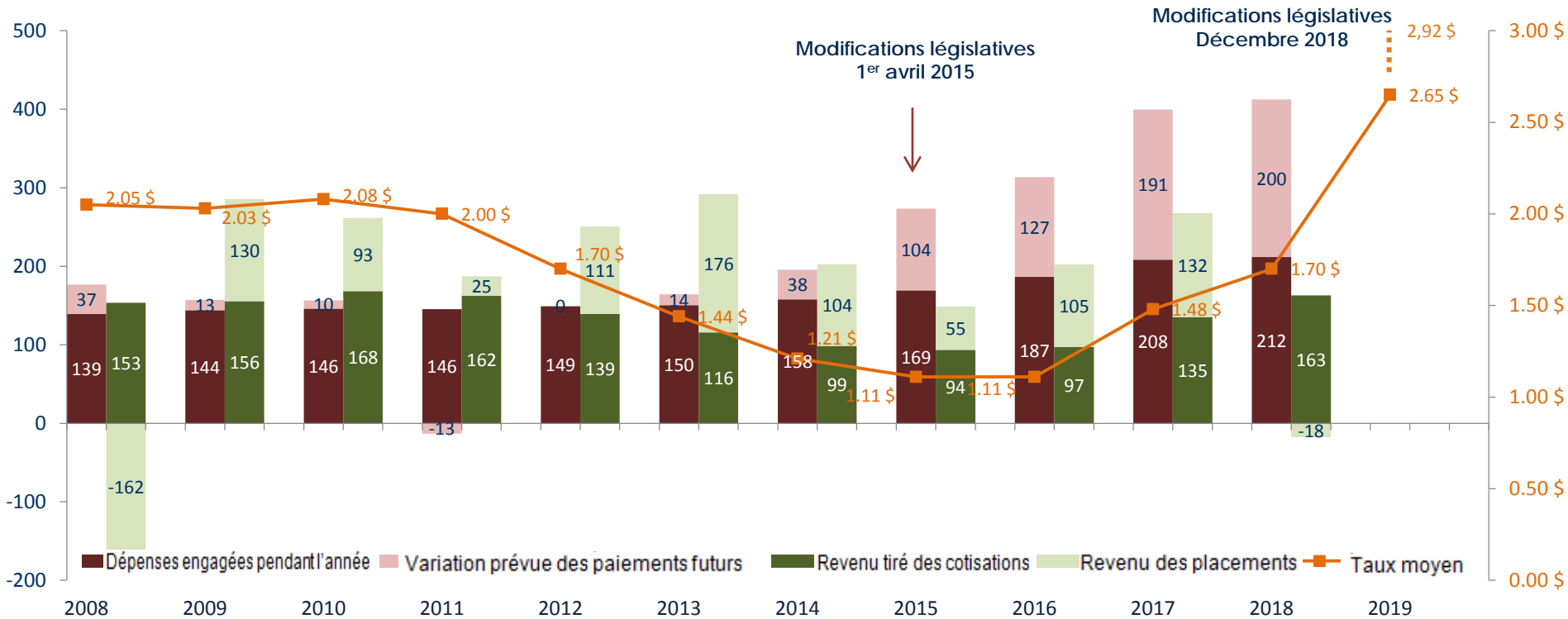


États financiers

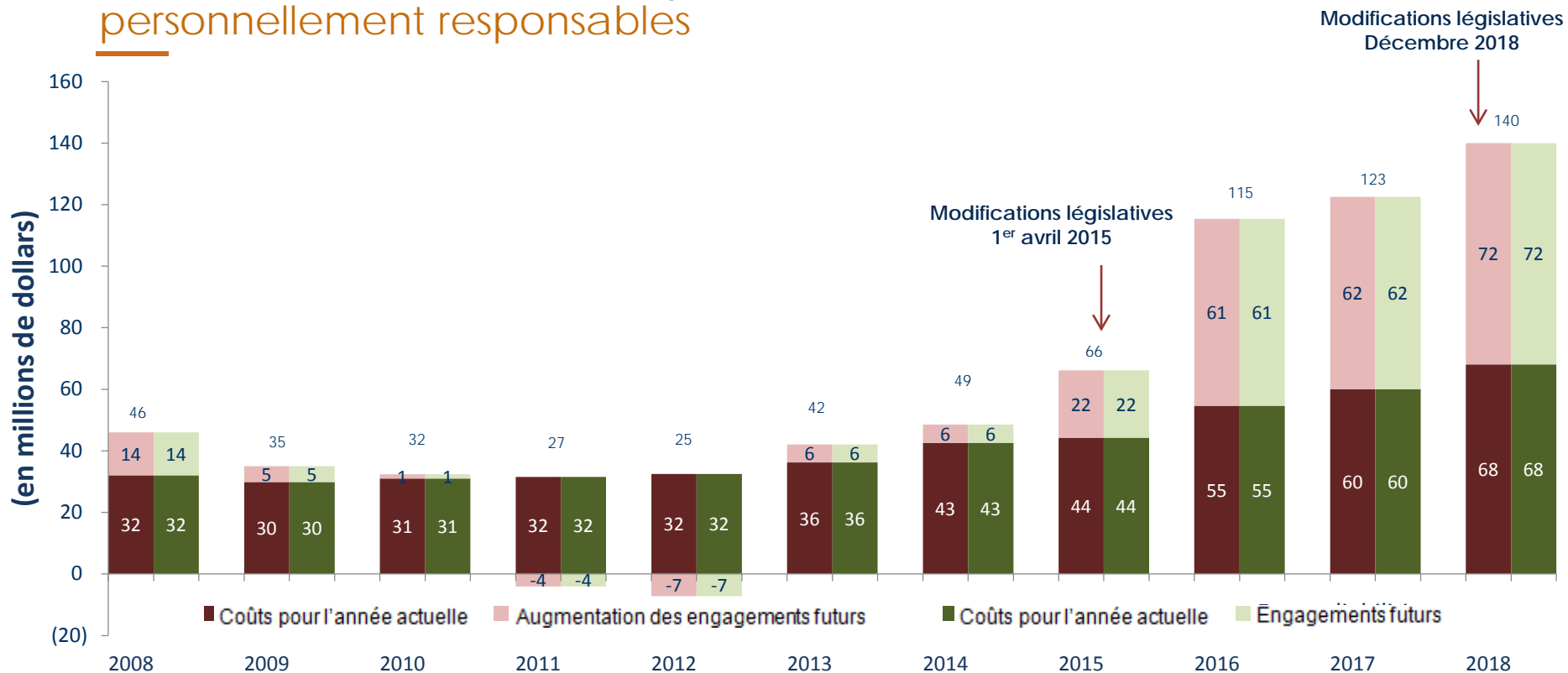
Sommaire financier – Fin d'exercice 2018

	2014 (en millions de dollars)	2015 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)	2017 (en millions de dollars)	2018 (en millions de dollars)
Revenu net	7 \$	-126 \$	-114 \$	-134 \$	-272 \$
Actif	1 521 \$	1 520 \$	1 594 \$	1 709 \$	1 709 \$
Passif	1 108 \$	1 234 \$	1 422 \$	1 671 \$	1 943 \$
Niveau de capitalisation	137 %	123 %	112 %	102 %	88 %

Revenus et coûts des prestations : employeurs cotisés



Revenus et coûts des prestations : employeurs tenus personnellement responsables



Modifications législatives qui ont un effet sur les facteurs de coûts

Projet de loi 2 – décembre 2018

- Retourner la compétence exclusive
- Élimination de la période d'attente de 3 jours non payée
- Détails sur les blessures liées au travail seulement

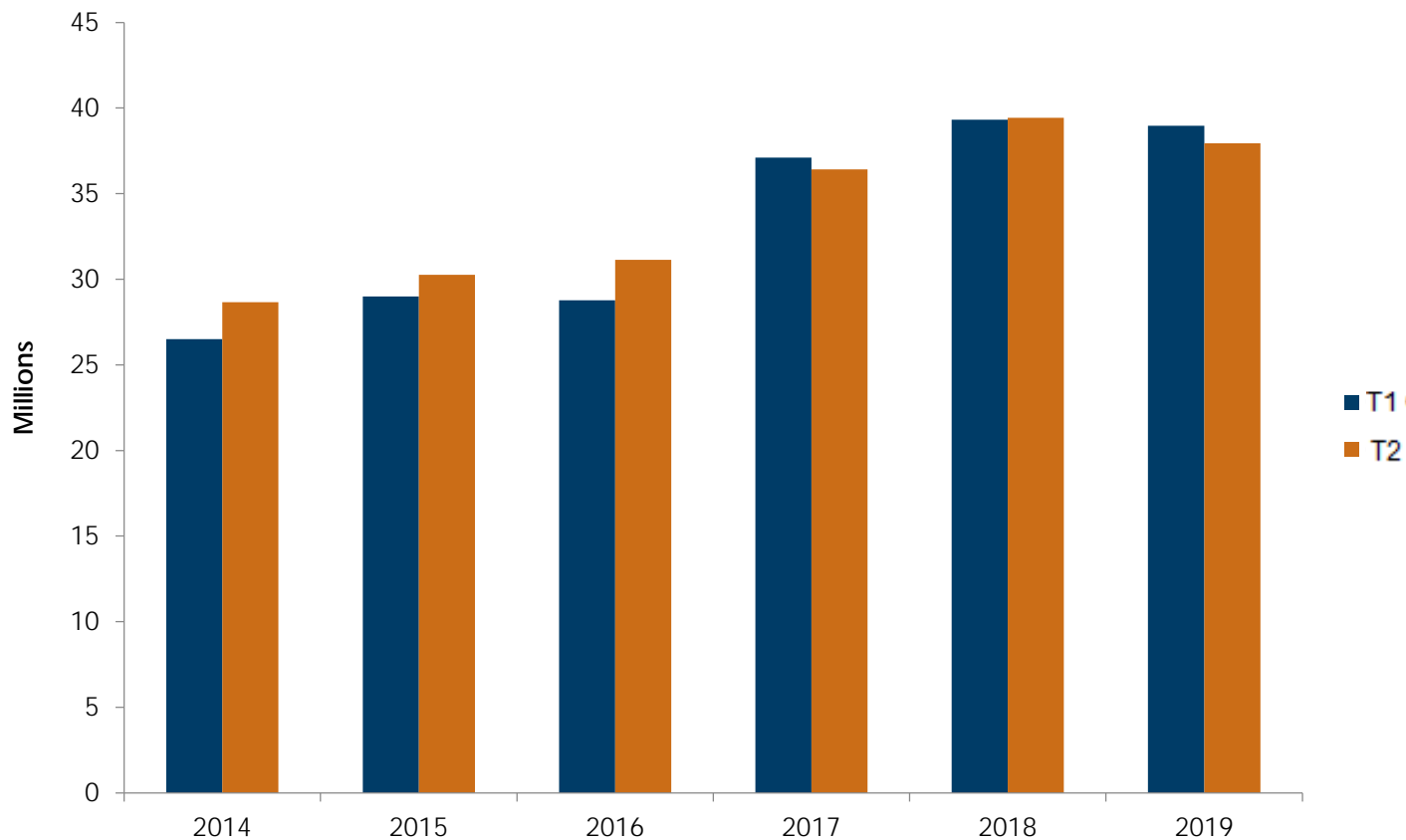
Projet de loi 27 – juin 2019

- Détails sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

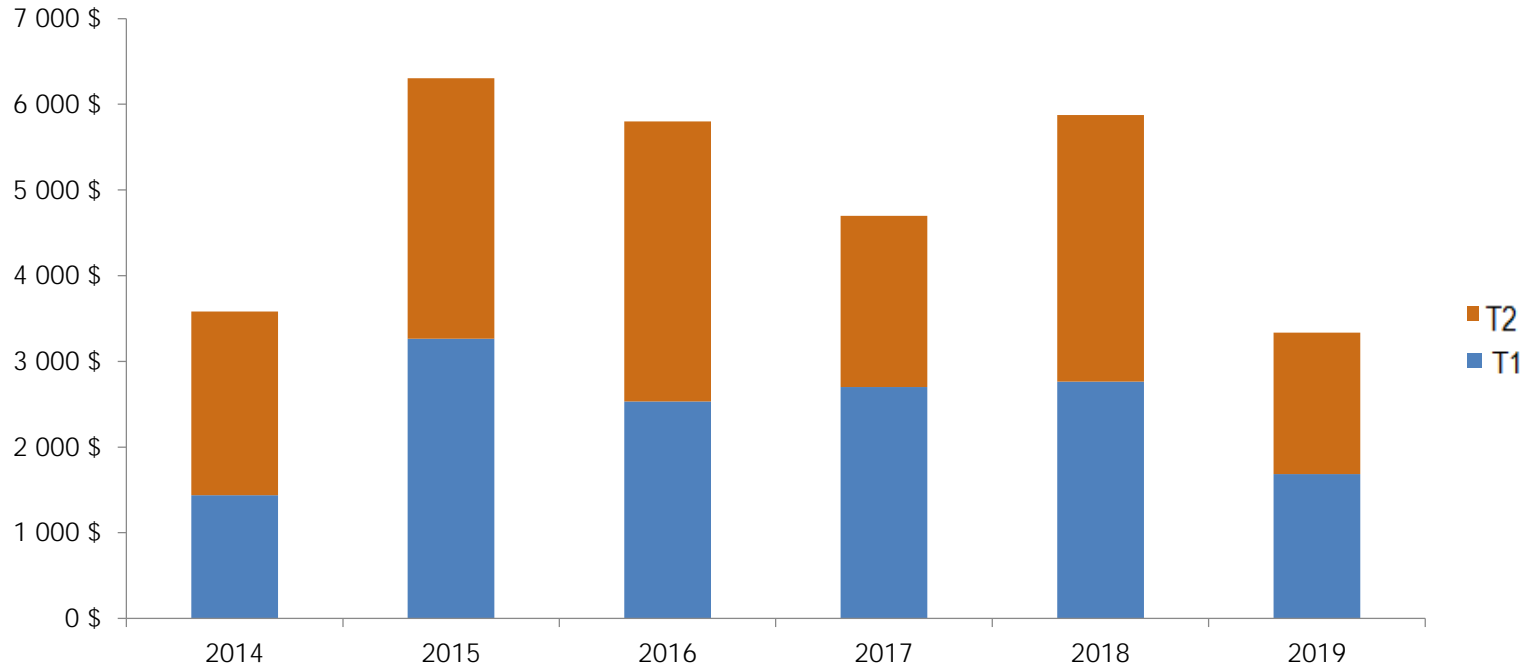
Sommaire financier – Deuxième trimestre 2019

	Fin d'exercice 2018 (en millions de dollars)	Deuxième trimestre 2019 (en millions de dollars)
Revenu net	-272 \$	128 \$
Actif	1 709 \$	1 897 \$
Passif	1 943 \$	2 004 \$
Niveau de capitalisation	88 %	95 %

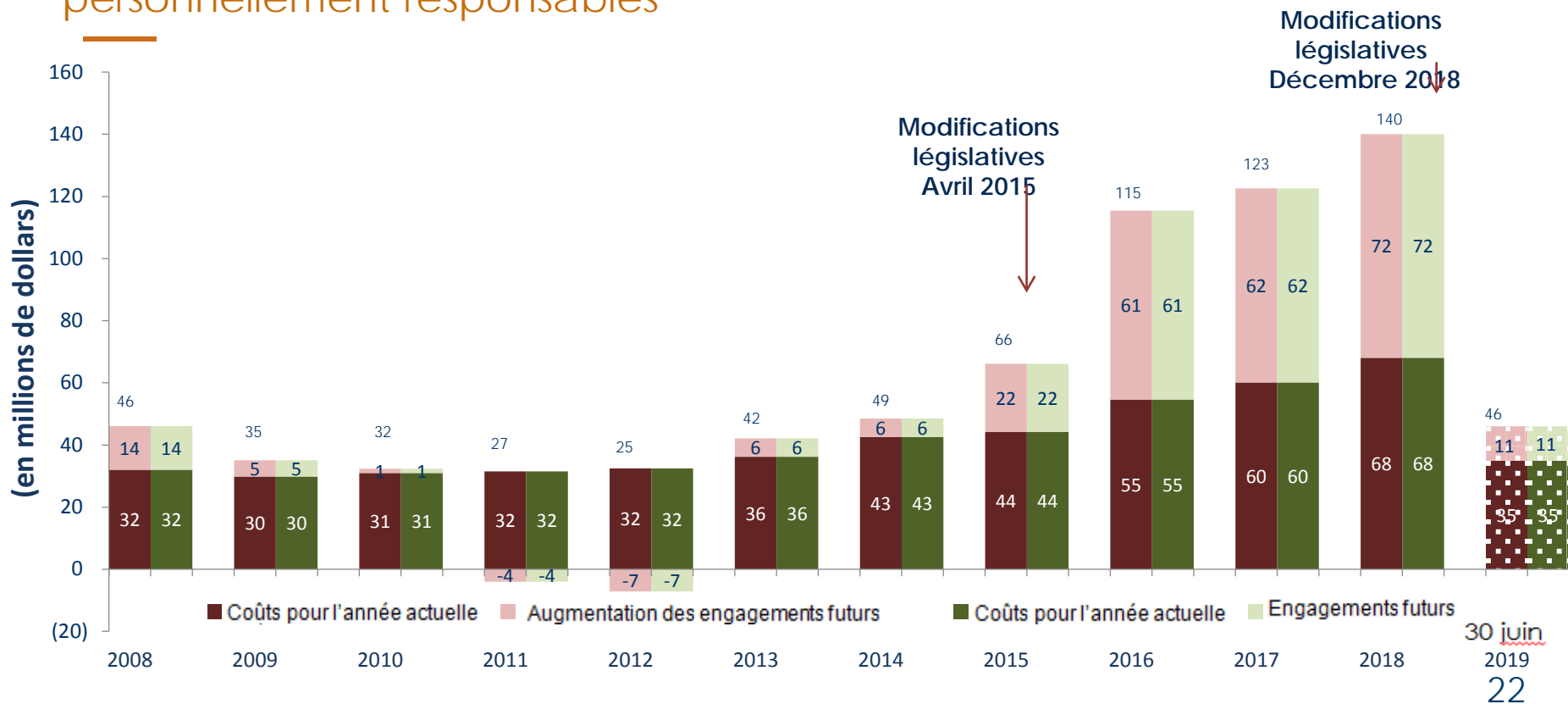
Paiements au titre des prestations selon l'année (six premiers mois)



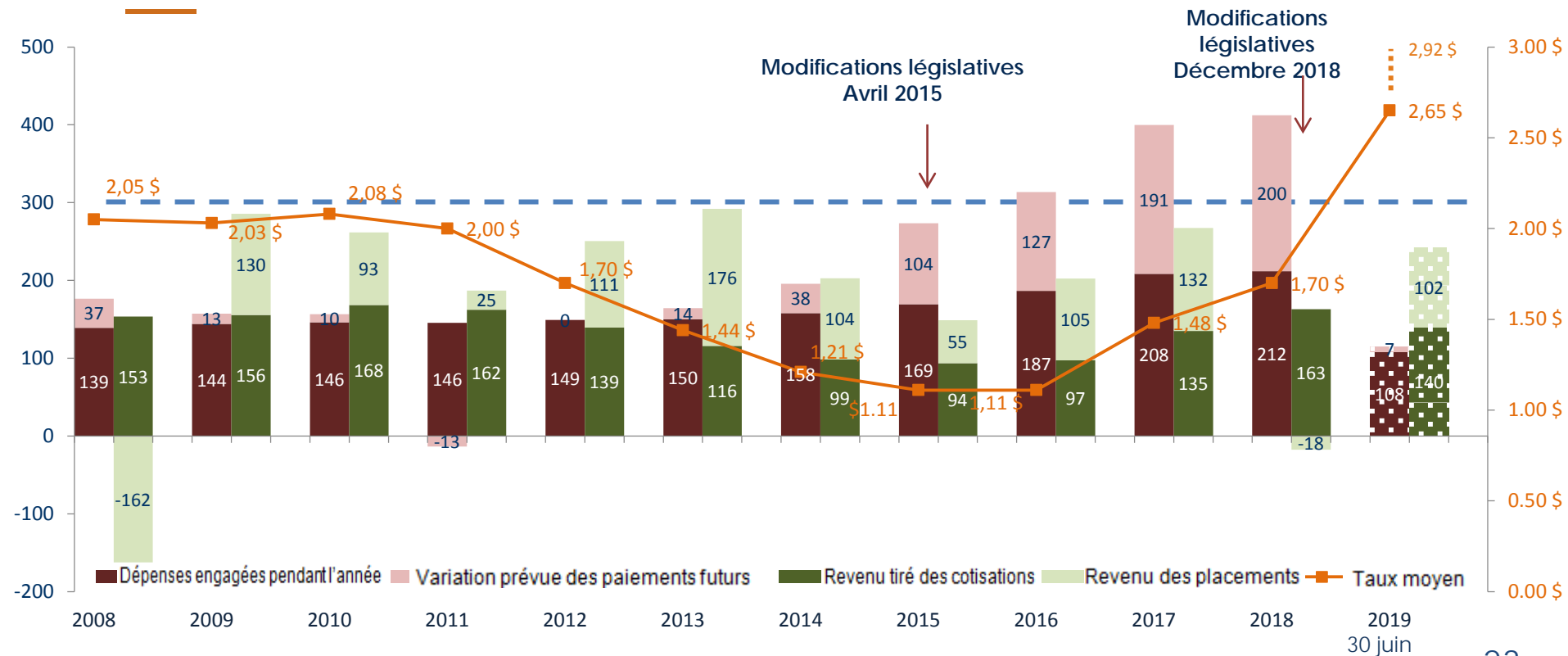
Paiements pour appareils auditifs selon l'année (six premiers mois)



Revenus et coûts des prestations : employeurs tenus personnellement responsables



Revenus et coûts des prestations : employeurs cotisés

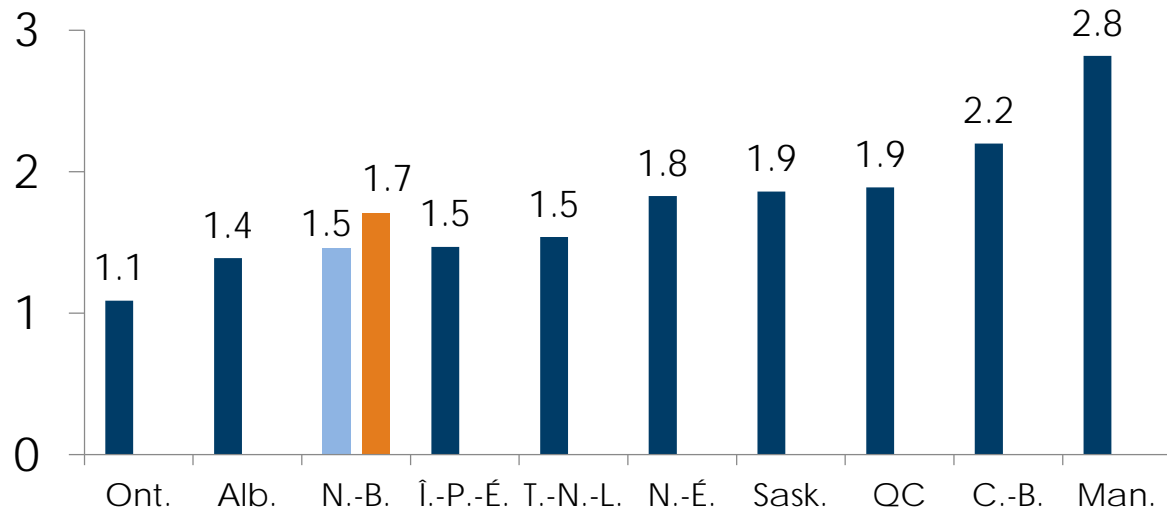




Établir une culture de
« sécurité avant tout »

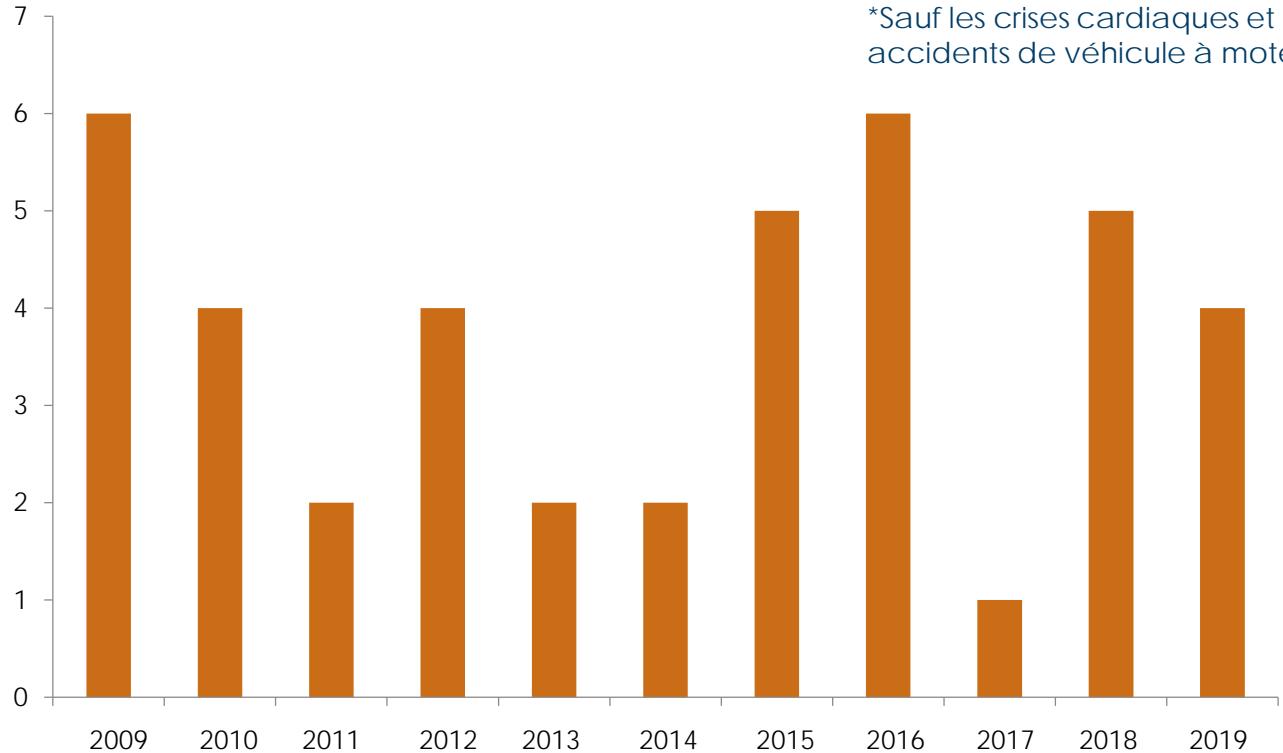
Taux de blessures entraînant une interruption de travail

- Notre but ultime est **ZÉRO**.
- Le Nouveau-Brunswick semble bien se comparer aux autres provinces.
- L'histoire a un autre côté.



Accidents mortels aigus*

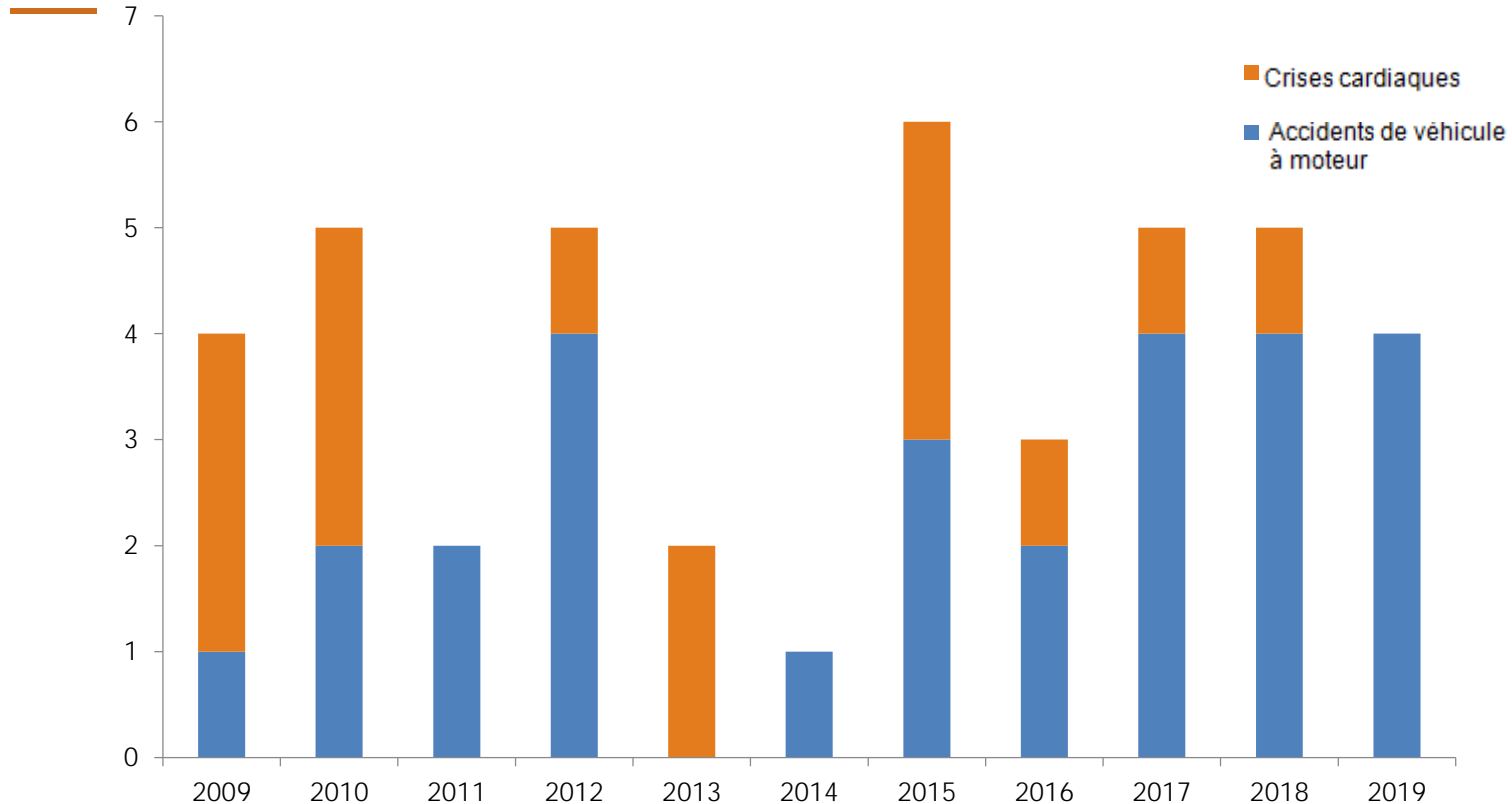
Notre but ultime est zéro.



*Sauf les crises cardiaques et les accidents de véhicule à moteur

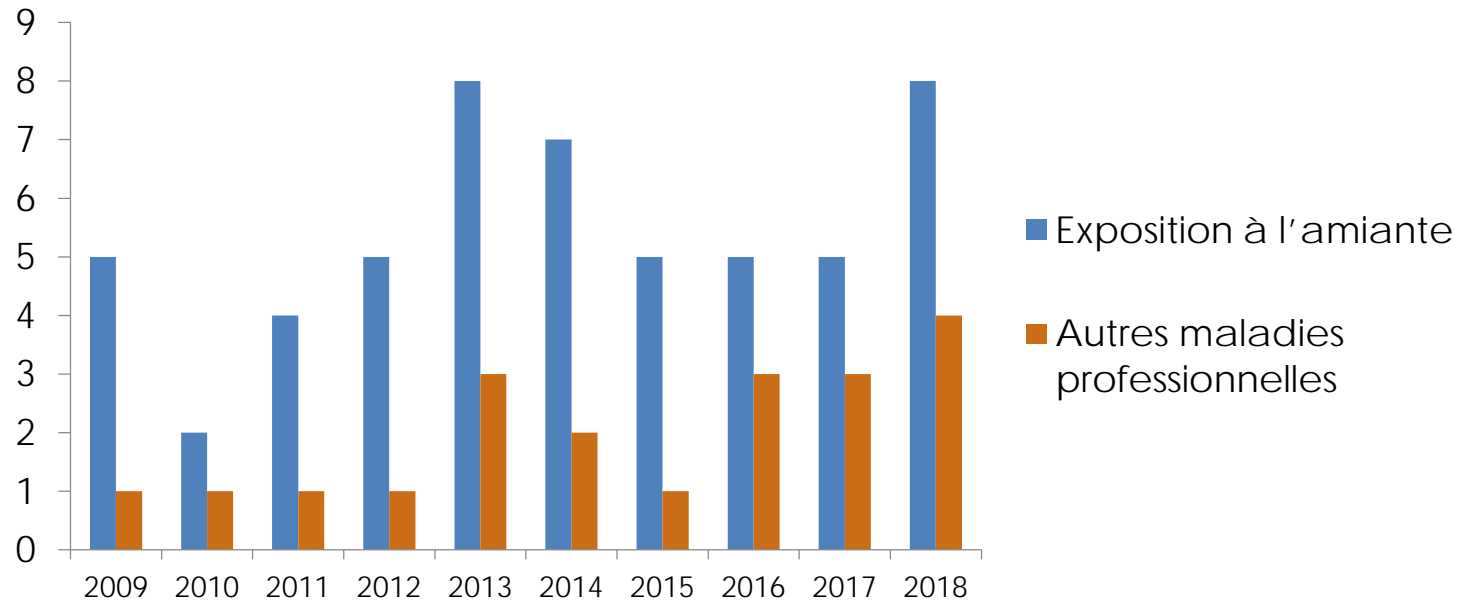


Accidents mortels aigus – Crises cardiaques et accidents de véhicule à moteur





Accidents mortels – Maladie professionnelle



Les maladies professionnelles peuvent prendre des années, voire des décennies à se développer et à être diagnostiquées.

SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS



- Un total de 92 % ont moins de 20 travailleurs.
- Aucune obligation d'avoir un comité mixte d'hygiène et de sécurité.

TYPES D'EMPLOYEURS SELON LA TAILLE (MASSE SALARIALE)



GRANDES
ENTREPRISES

3,5 %
> 2,5 millions
de dollars



MOYENNES
ENTREPRISES

15,6 %
> 0,5 million
de dollars



PETITES
ENTREPRISES

80,9 %
< 0,5 million
de dollars



Tendances selon la taille du secteur

En moyenne



4 réclamations avec interruption de travail / an

60 % des accidents avec interruption de travail

600

42 % des réclamations graves avec interruption de travail



1 réclamation avec interruption de travail / 2 ans

28 % des accidents avec interruption de travail

2 400

34 % des réclamations graves avec interruption de travail



1 réclamation avec interruption de travail / 23 ans

12 % des accidents avec interruption de travail

12 000

24 % des réclamations graves avec interruption de travail

Nous devons nous améliorer. Discutons des points à améliorer, ensemble...

Obligations et responsabilités de l'employeur, du superviseur et du travailleur

1

- La *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du Nouveau-Brunswick n'est pas aussi claire que les lois des autres provinces sur les obligations des employeurs, des superviseurs et des travailleurs.
- Les superviseurs ont des responsabilités et des obligations en vertu de la *Loi* et du *Code criminel*, et de nombreuses personnes ne s'en rendent pas compte.



2 Sanctions administratives

- Sanctions pécuniaires imposées dans les cas répétés de non-conformité à la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- Délivrées sans qu'il soit nécessaire de faire appel au système judiciaire
- Les sanctions vont d'un maximum de 500 \$ pour un travailleur en Nouvelle-Écosse à un maximum de 662 000 \$ pour un employeur en Colombie-Britannique.



Questions courantes en matière d'hygiène et de sécurité au travail

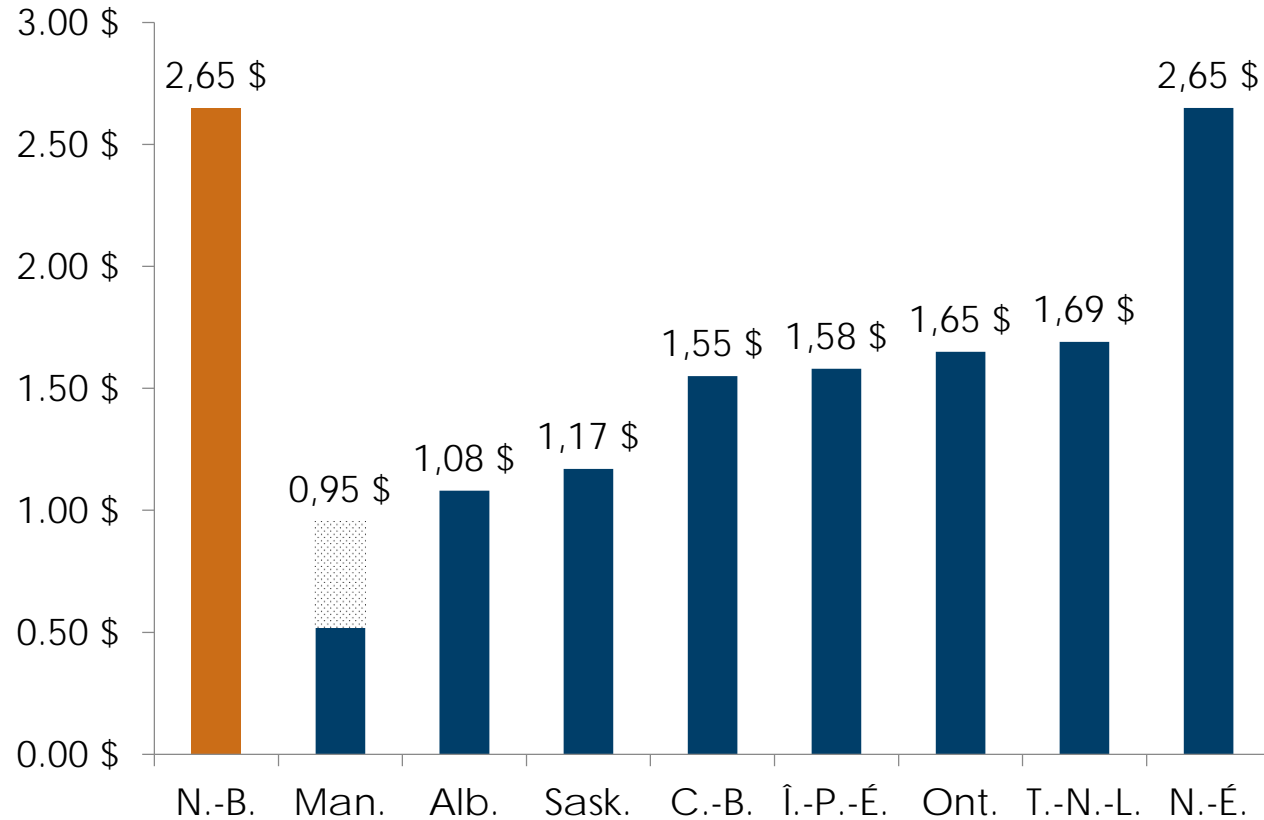
- Pêche commerciale au Nouveau-Brunswick
- Réglementation en matière d'hygiène au travail
- Santé et sécurité psychologiques
- Cannabis





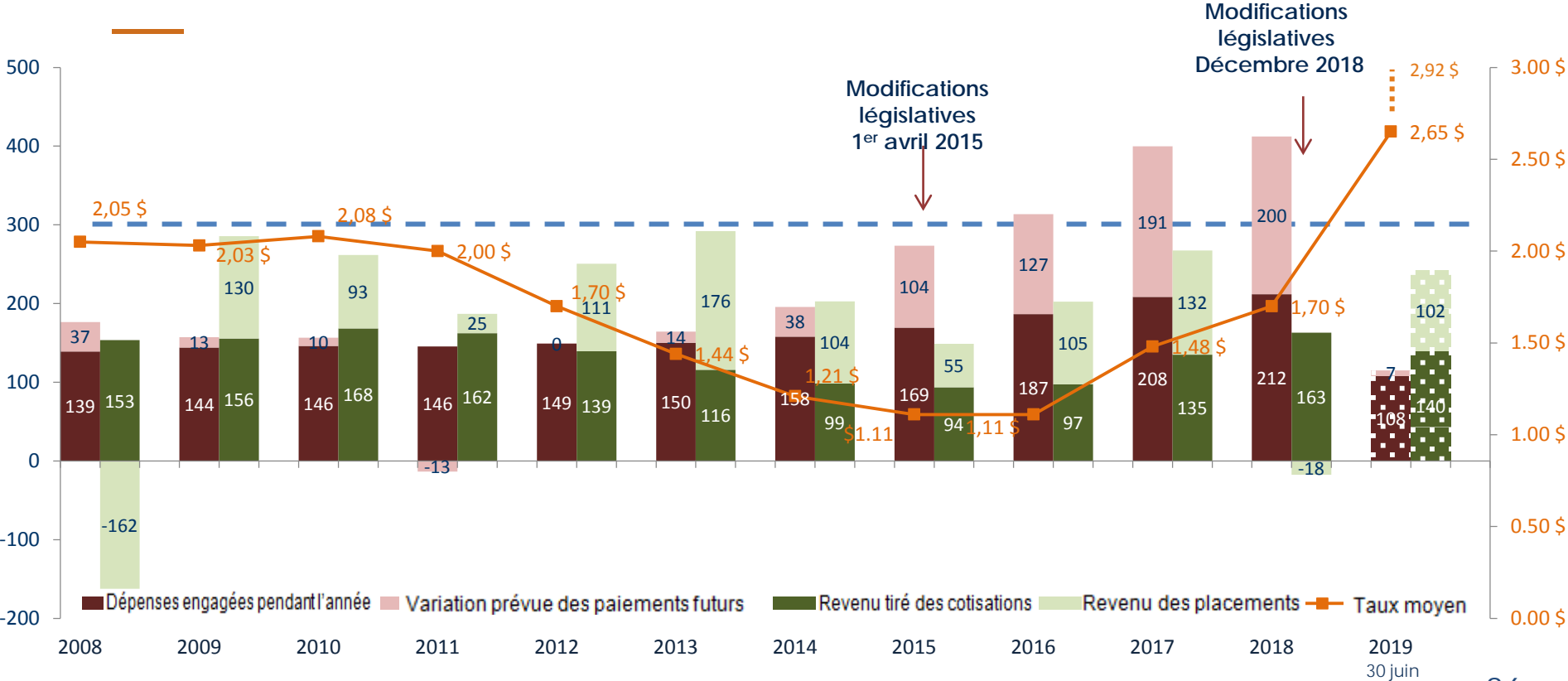
Orientation – Taux de cotisation à l'avenir

Taux de 2019 selon la province





Orientation future des taux de cotisation





Orientation – Taux de 2020

- Valeurs de l'actif
- Engagements
- Niveau de capitalisation cible
- Modifications contenues dans le *projet de loi 2* que le conseil d'administration n'a pas encore examinées
 - Augmentation du niveau de capitalisation – de 110 % à 120 %
 - Augmentation de la période de recouvrement du déficit – de 8 ans à 15 ans



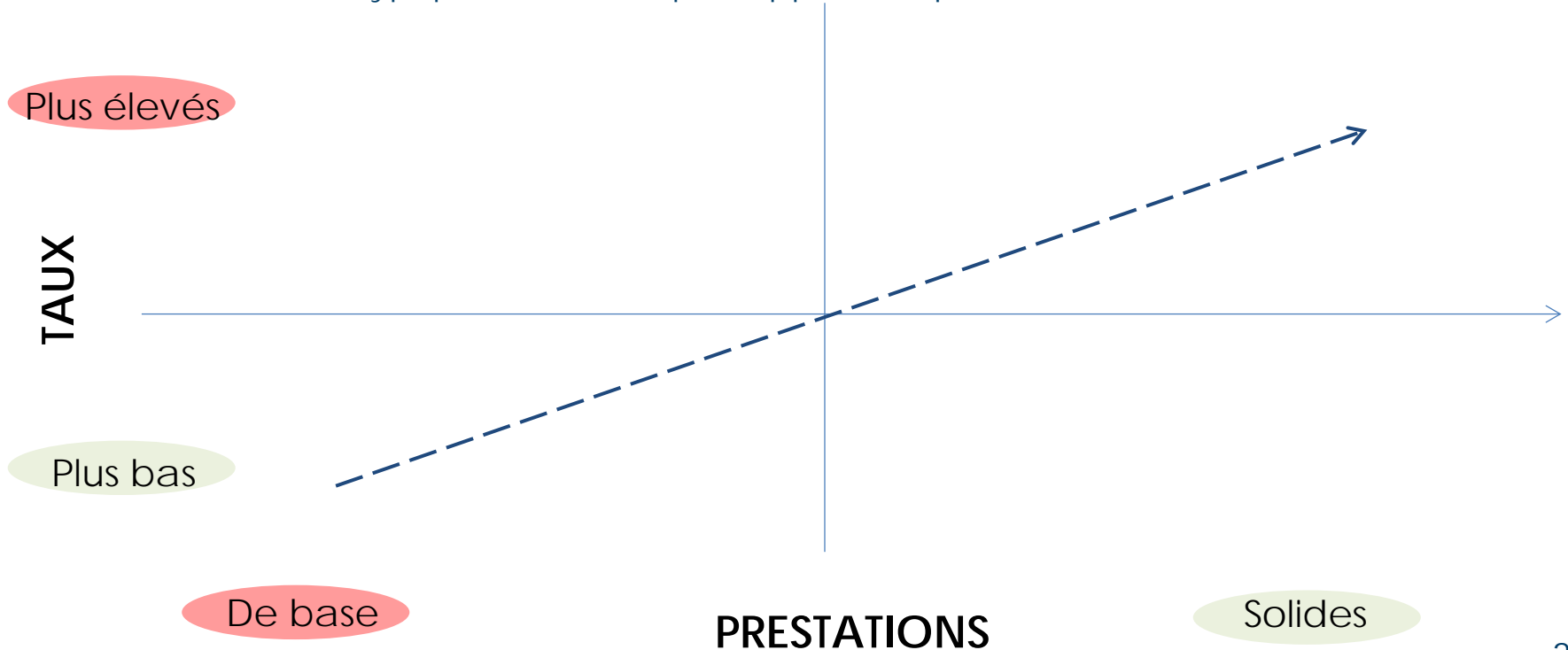
Taux de 2020 – Quelques scénarios

	Premier scénario	Deuxième scénario	Troisième scénario
Actif	Au 30 juin	↓ 20 %	Au 30 juin
Passif	Au 30 juin	Au 30 juin	↓ 80 millions de dollars
Niveau de capitalisation	110 %	120 %	110 %
Période d'amortissement	8 ans	15 ans	8 ans
Changement estimatif du taux	↓ 0,15 \$ à 0,25 \$	↑ 0,00 \$ à 0,20 \$	↓ 0,25 \$ à 0,35 \$

Pouvons-nous améliorer les prestations tout en réduisant les coûts?

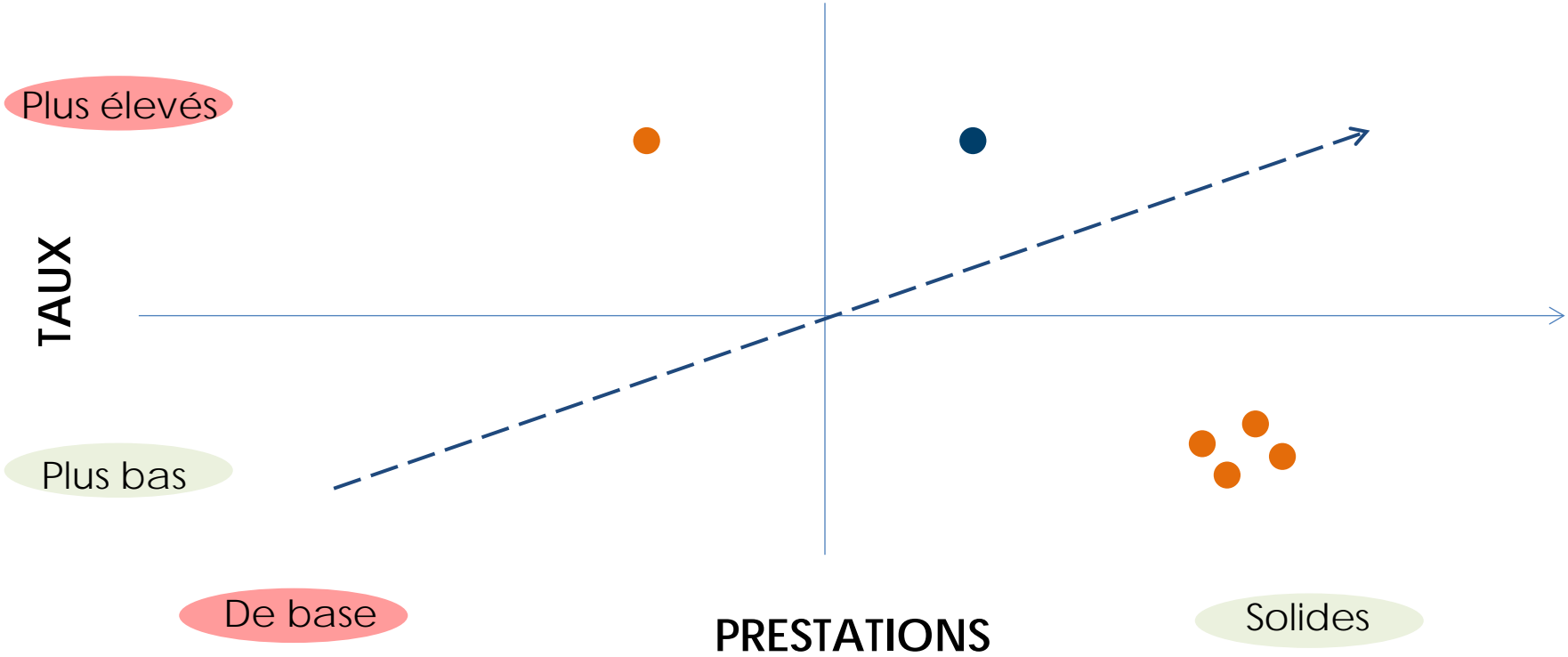


— Discussion typique sur les taux par rapport aux prestations au Nouveau-Brunswick...





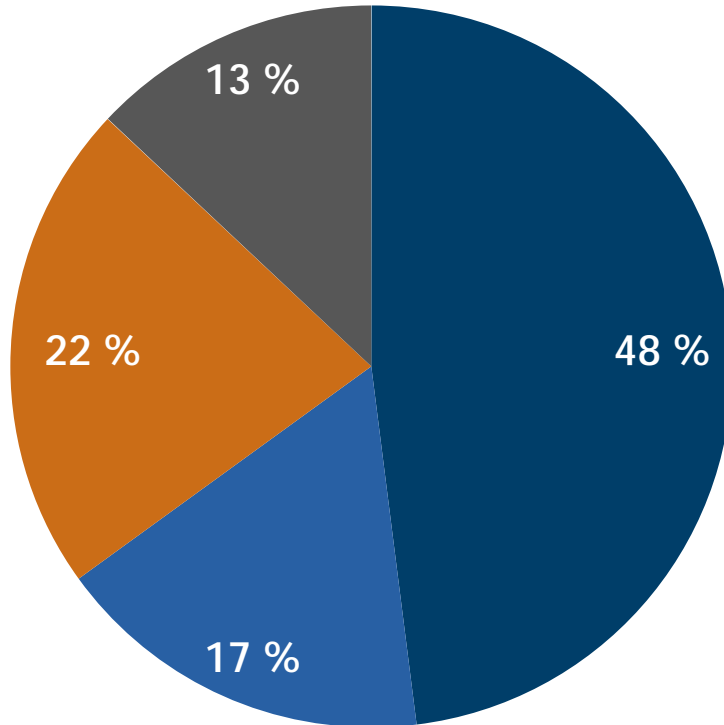
Autres provinces



Sondage sur les facteurs de coûts

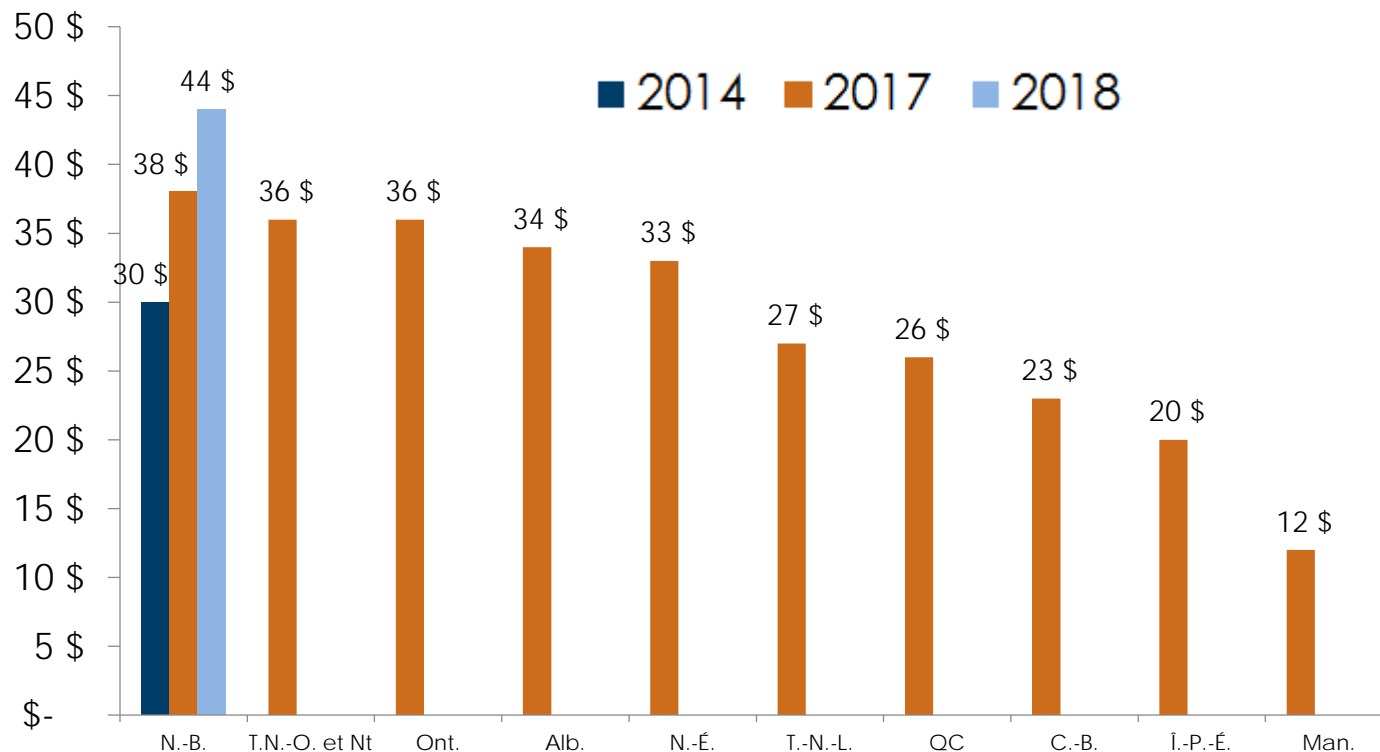
- Quel est le principal facteur de coûts des réclamations pour les régimes d'indemnisation des travailleurs au Canada?
 - A. Consultations à des salles d'urgence, des cliniques, des médecins, des physiothérapeutes et d'autres professionnels de la santé
 - B. Absences du travail liées à un accident du travail
 - C. Médicaments sur ordonnance, appareils auditifs et autres appareils médicaux (béquilles, fauteuils roulants, modifications apportées au domicile et au véhicule)

Répartition des coûts des prestations



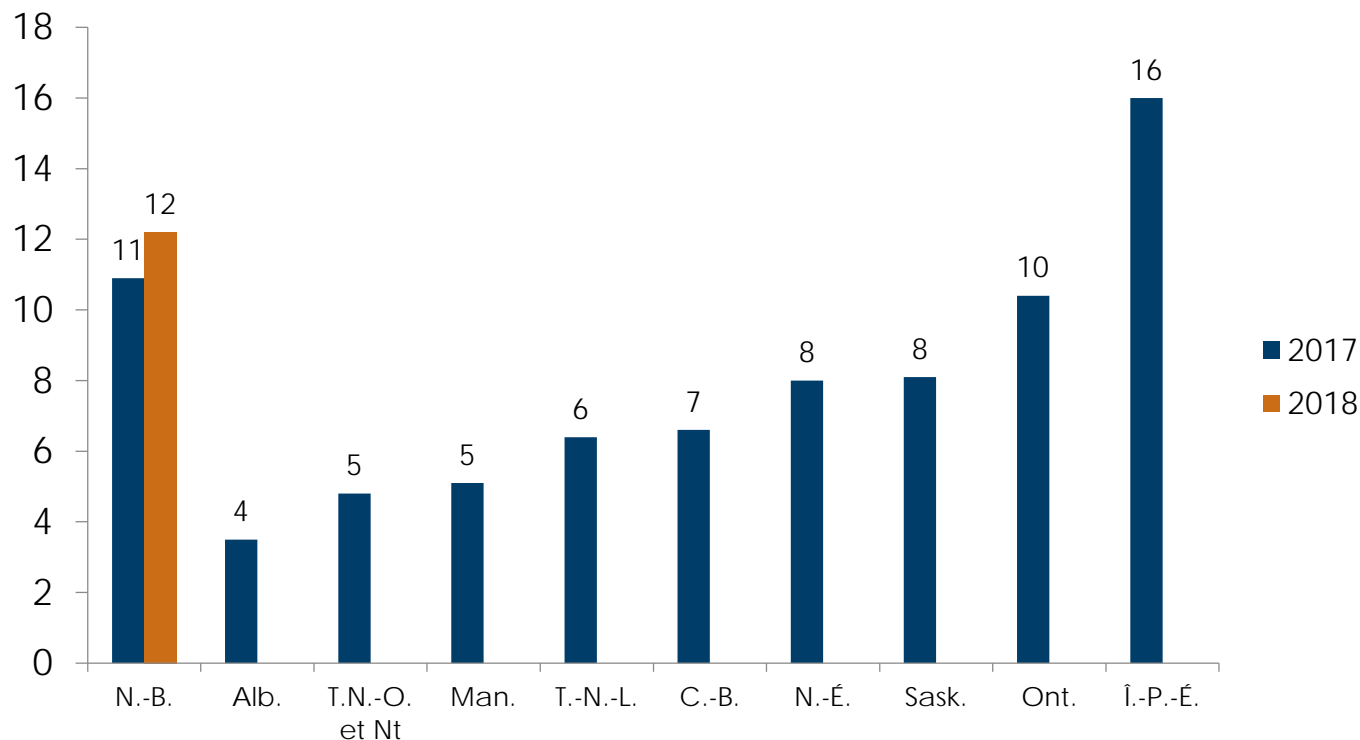
- Remplacement du salaire
- Frais médicaux et de réadaptation
- Fournisseurs de services médicaux, y compris les hôpitaux
- Autres

Coût moyen des prestations par réclamation avec interruption de travail (en milliers de dollars)

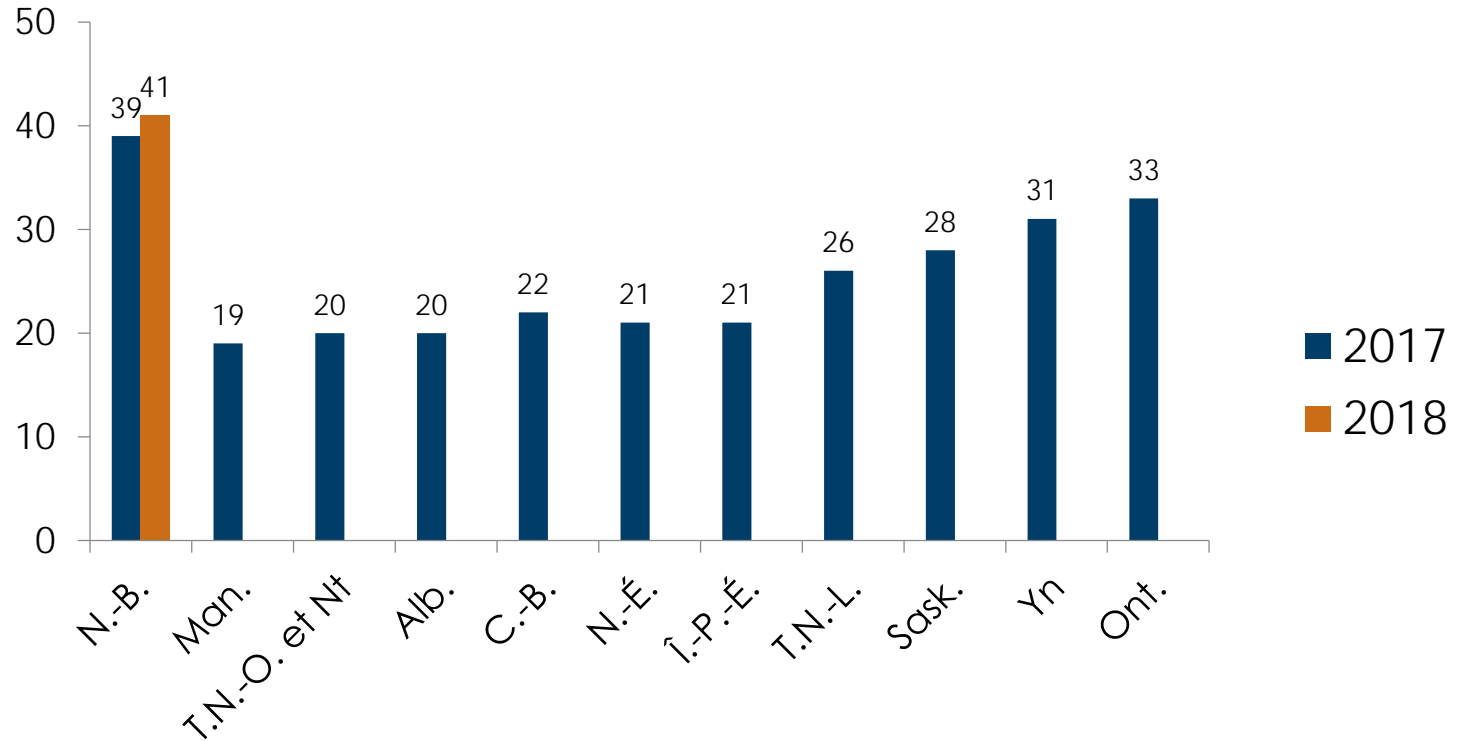




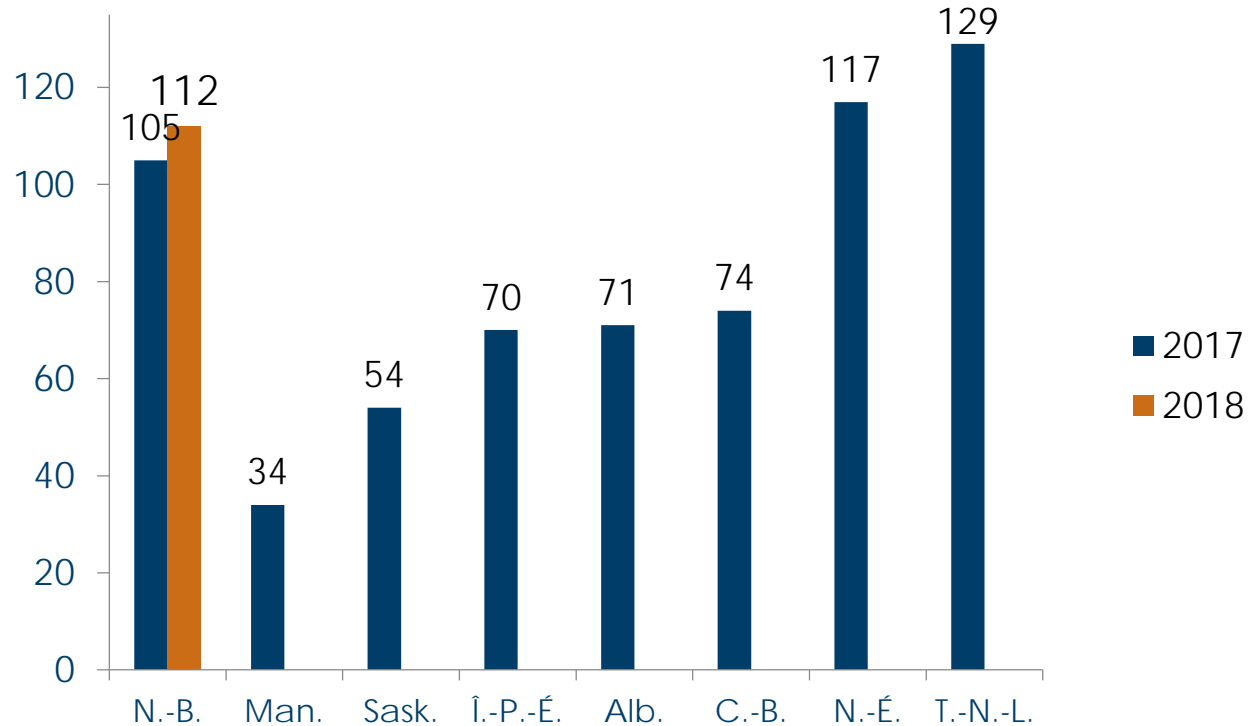
Nombre moyen de jours entre la blessure subie au travail et l'inscription de la réclamation



Nombre moyen de jours entre la blessure subie au travail et le premier paiement

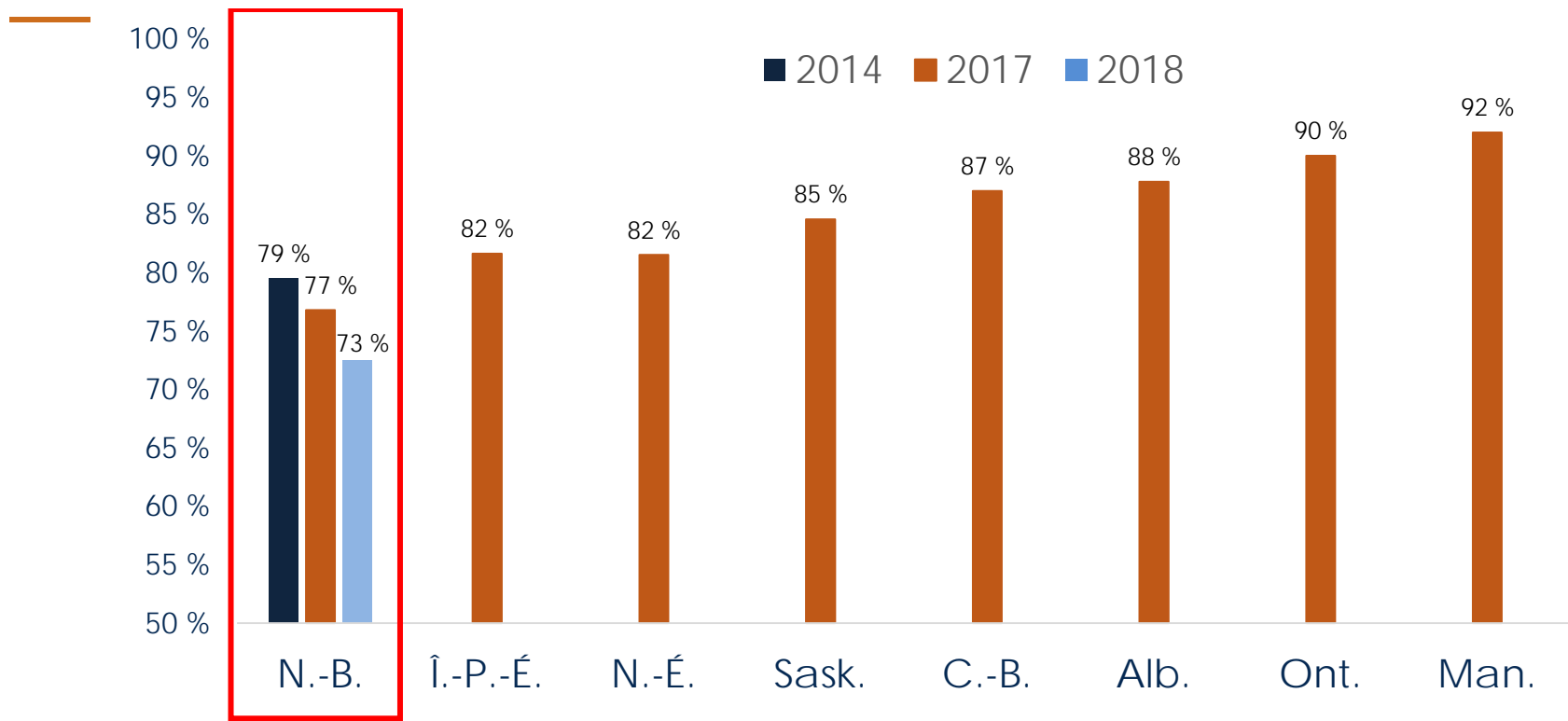


Durée moyenne des réclamations (en jours)



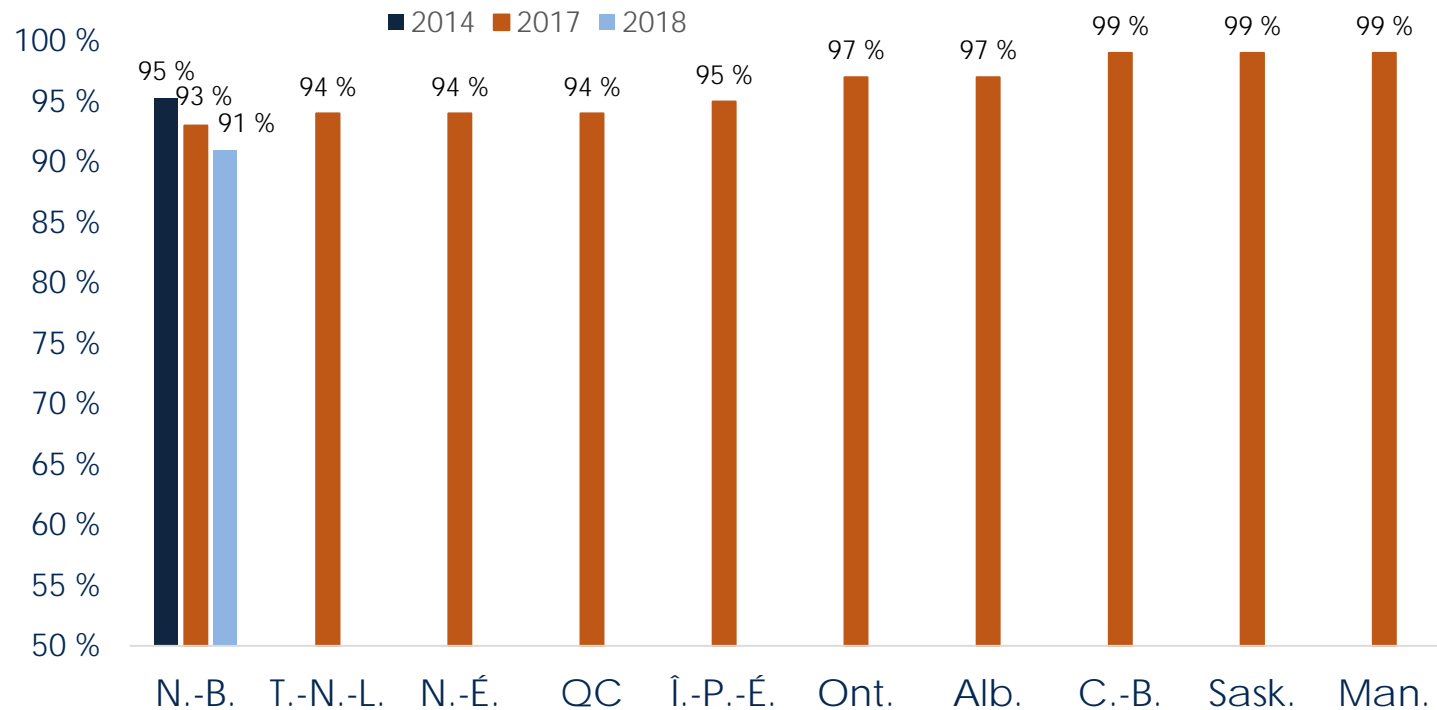


Résultats du retour au travail à six mois

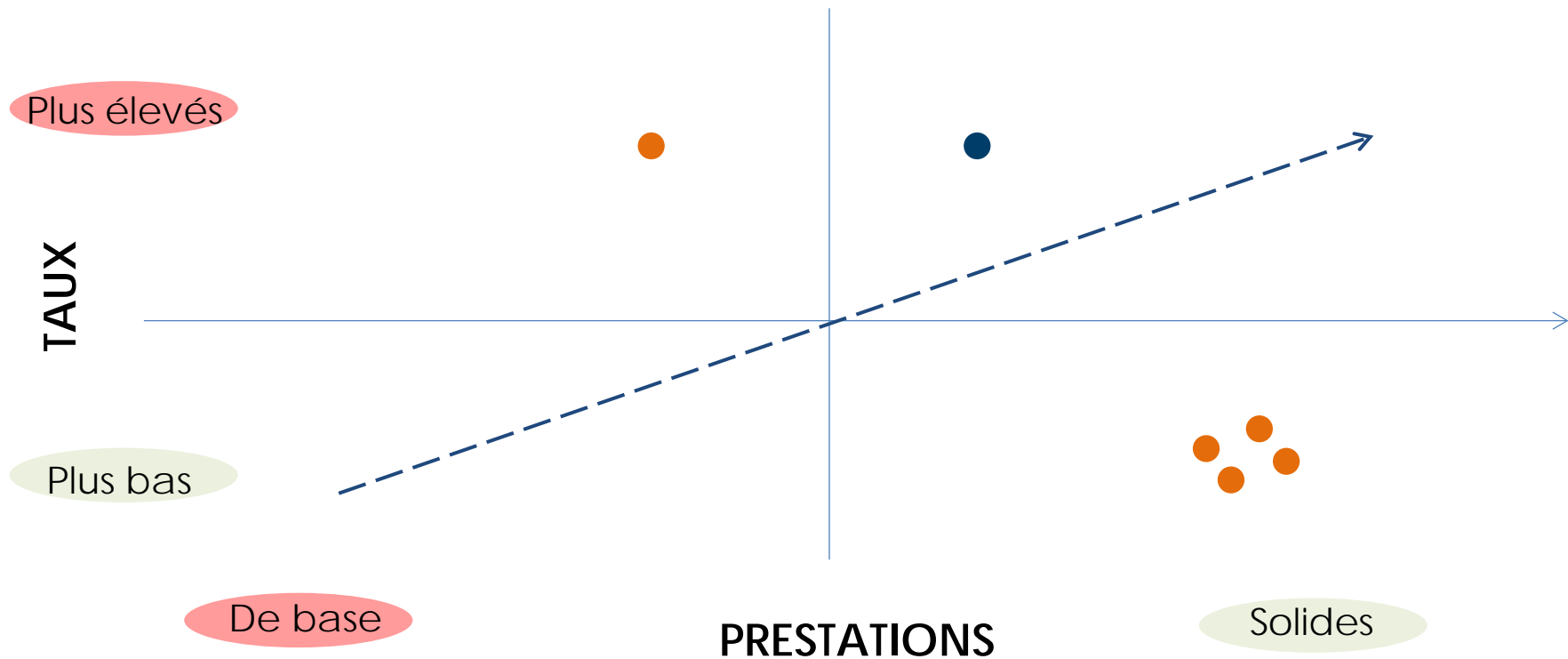


Source : Rapport détaillé sur les mesures statistiques clés (MSC) – 2017, Association des commissions des accidents du travail du Canada

Résultats du retour au travail à 2 ans



Autres provinces





Autres comparateurs par province

Province	Taux de 2019	Programme obligatoire de retour au travail / tâches modifiées	Incitation à signaler les accidents à temps et avec précision	Salaire assurable maximum	Pourcentage de remboursement du salaire net
N.-B.	2,65 \$	Non	Non	64 800 \$	85 %
Ont.	1,65 \$	Oui – 2011	Oui	92 600 \$	85 %
Man.	0,95 \$	Oui – 2007	Oui	127 000 \$	90 %
Alb.	1,08 \$	Oui – 2018	Oui	–	90 %
Sask.	1,17 \$	Oui	Oui	82 627 \$	90 %



Travailler ensemble sur la santé et la sécurité au travail – Prochaines étapes

1. Intégrer de bonnes pratiques de leadership en sécurité à tous les lieux de travail.
2. Mettre au clair les obligations et les responsabilités des employeurs, des superviseurs et des travailleurs dans la législation.
3. Envisager des sanctions administratives dans les cas répétés de non-conformité.
4. Examiner le modèle d'établissement des taux pour mieux refléter des comportements de leadership en sécurité.
5. Mettre davantage l'accent sur la santé et la sécurité dans le secteur public.



Travailler ensemble sur le retour au travail – Prochaines étapes

1. Travail sécuritaire NB améliorera ses processus pour assurer une décision rapide sur les nouvelles réclamations et les plans de traitement.
2. À l'aide de législation et d'éducation, intégrer le « retour au travail » à la réadaptation comme étape essentielle et saine.
3. Les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services médicaux déclareront les blessures plus rapidement et amélioreront la qualité de l'information donnée.
 - Envisager des sanctions administratives pour les déclarations en retard.

Des questions?



MERCI